

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE de LA CHEVROLIERE
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION
SUR LA COMMUNE DE LA CHEVROLIERE – GRAND LIEU COMMUNAUTE (MO) –

ENQUÊTE UNIQUE préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)
de La Chevrolière avec le projet susmentionné

Par arrêté préfectoral n° 2025/UPAF/082 en date du 21 octobre 2025, une enquête publique est ouverte en mairie de La Chevrolière – siège de l'enquête - située *au 2, place de l'Hôtel de Ville* (44118), pendant 33 jours consécutifs, du **jeudi 13 novembre 2025 à 9h00 au lundi 15 décembre 2025 inclus à 17h00**, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de la Chevrolière, préalable à la *déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune avec le projet susmentionné*.

M. Marc JACQUET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. M. Patrice MERLET, cadre supérieur d'Orange à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après, en mairie de La Chevrolière, située *2, place de l'Hôtel de Ville* (44118) :

- **jeudi 13 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 (ouverture),**
- **samedi 29 novembre 2025 de 9h30 à 12h00,**
- **mercredi 10 décembre 2025 de 14h00 à 17h00,**
- **lundi 15 décembre 2025 de 14h00 à 17h00 (fermeture) ;**
-

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de La Chevrolière, aux jours et heures d'ouverture des services au public. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/6823> (accessible aussi par renvoi depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique <http://loire-atlantique.gouv.fr> - rubriques : Publications / Publications légales / Enquêtes publiques).

Le dossier comporte les avis obligatoires des autorités administratives.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête « papier » ouvert à cet effet en mairie de La Chevrolière ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire- enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de La Chevrolière, 2 Place de l'Hôtel de Ville, 44 118 La Chevrolière ;
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6823> (accessible aussi par renvoi depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique <http://loire-atlantique.gouv.fr> - rubriques : Publications / Publications légales / Enquêtes publiques).
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6823@registre-dematerialise.fr

(La taille des pièces jointes ne pourra excéder 25 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé et sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de La Chevrolière, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de :

- Grand Lieu Communauté : Mme Aude CHASSERIAU, Directrice du Pôle Aménagement – Parc d'activités de Tournebride, 1 rue de la Guillauderie, CS 30003, 44 118 La Chevrolière (achassieriau@grandlieu.fr) ;
- La mairie de La Chevrolière (collectivité compétente en urbanisme): Mairie de La Chevrolière – Mme Yvann BERTHELOT - *Place de l'Hôtel de Ville, 44 118 La Chevrolière* - (y.berthelot@mairie-lachevroliere.fr)

À l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir est :

- **une déclaration de projet** sur l'intérêt général de l'opération projetée au sens de l'article R 153- 16 2° du code de l'urbanisme prononcée :
 - après approbation, dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire-enquêteur, de l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière d'urbanisme (*conseil municipal de La Chevrolière*) ;
 - par délibération de la collectivité portant le projet (*Grand Lieu Communauté*), emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Chevrolière avec le projet.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, le préfet approuve la mise en compatibilité dudit document d'urbanisme.

